



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Bulletin interne de l'Association

n°5/2023 Novembre

Agenda :

- 23 novembre à 18h30 : « Du béton sur nos courgettes » film suivi d'un débat avec le réalisateur Christophe Camoirano au cinéma Eden à Menton
- 10 février : Assemblée Générale de l'ASPONA – L'Orangerie – Rue Partouneaux à Menton (à confirmer)

Une avancée majeure dans le droit de l'environnement

La protection de la posidonie contre les dégâts causés par les ancrages des navires se trouve renforcée avec le jugement du 20 octobre du Tribunal maritime de Marseille. FNE PACA s'était portée partie civile, suite à la plainte que j'avais déposée en avril à Nice, à son nom, contre le yacht Takeoff ayant mouillé à trois reprises dans des zones interdites en 2021 et 2022. Le Tribunal a lourdement sanctionné l'infraction, mais surtout il a reconnu pour la 1^{ère} fois le préjudice écologique causé. L'évaluation de la réparation sera arrêtée début 2024 sur la base du coût de la replantation des surfaces arrachées. FL

92% du linéaire côtier des Alpes-Maritimes était déjà urbanisé en 1975,

quand le Conservatoire du littoral a été créé.

Ceci explique que ses interventions de protection y restent très limitées par comparaison avec le reste de la France.

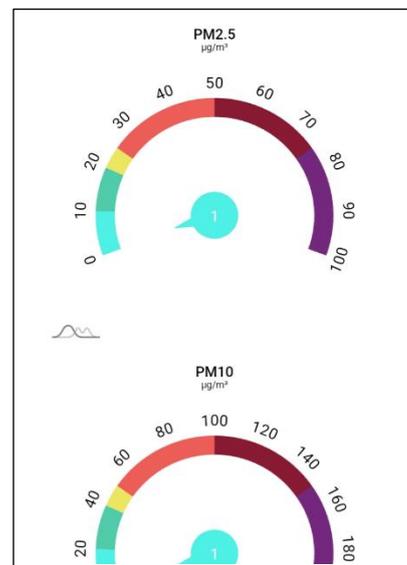
Néanmoins, la rencontre que nous avons eue le 25 octobre avec le Délégué régional et l'APPELT s'avère prometteuse sur l'intérêt d'une protection paysagère et environnementale de la Tête de chien. Il faut maintenant établir un plan d'action pour que ce projet ambitieux soit approprié par les élus et la population des 4 communes concernées (Beausoleil, Cap d'Ail, Eze, La Turbie).

Science participative

Depuis cet été, l'ASPONA participe grâce à 6 adhérents de Menton et Beausoleil :

- à l'opération REPSODY du Cerema (centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour mesurer les secousses sismiques, à mi-pente de l'Annonciade et du Plateau St Michel,
- et à l'expérimentation CAPT'AIR d'AtmoSud-FNE PACA pour évaluer la qualité de l'air sur les balcons ou dans les rues.

A ce sujet, le comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère 06 réuni le 16/11 a pu constater que la population exposée aux particules fines (PM2,5) est toujours de 100% dans le département et que, s'agissant du dioxyde d'azote, les émissions d'avant COVID ont été dépassées en 2022.

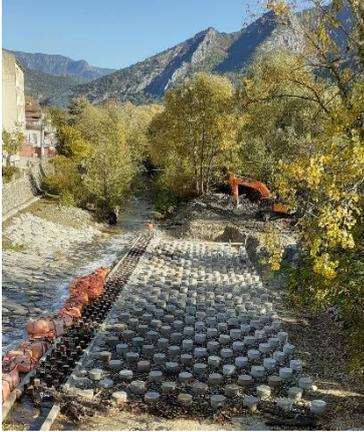


Règlement local de publicité : la revanche de la fable

C'est l'histoire d'une mouche (du coche) qui est parvenue à écraser le marteau (piqueur d'un promoteur) ... Il a fallu l'intervention des services de la Préfecture pour obtenir le respect du Règlement de publicité de Menton et obliger EMERIGE à enlever l'affiche publicitaire posée sur la vitrine de l'ancien hôtel Paris-Rome. Notre précédente demande aux services municipaux n'avait pas été suivie d'effet.

Buzz médiatique sur le sur-mouillage

A la veille du Yacht Show de Monaco, notre dénonciation du sur-mouillage estival dans notre bulletin d'août a été largement relayée par Nice matin, France 3, Capital et Le Point/AFP (voir les articles sur <http://aspona.org/ProtectionLittoral.htm>). Coïncidence ou conséquence, le yacht « Q » a déguerpi dans les 48h, après être resté plusieurs semaines au large de Menton.



À **Sospel**, commune située en zone périphérique du Parc du Mercantour, le chantier du seuil pour un franchissement piscicole dans la Bévéra nous interpelle (664 000 €).

Réunion des zones Natura 2000 terrestres

Le 7/11, le programme de travail et le budget 2023-2024 pour les 3 sites (Mont Chajol, sites à chauves-souris de Breil, Castillon-Careï) ont été validés en comité de pilotage. 60% des dotations sont financées sur crédits européens (politique agricole commune). Une partie de ces sommes (91 500 €) vise le maintien des pratiques pastorales pour entretenir des paysages ouverts, via 5 contrats d'entretien de surfaces herbagères en 2023 et le soutien de 8 éleveurs en 2024. Comme souligné par l'ASPONA, il conviendrait que le volet biodiversité de l'éco-régime soit activé à titre pilote dans le Département 06, qui concentre la plus grande biodiversité en France métropolitaine, notamment pour valoriser les infrastructures écologiques comme les murs de pierre sèche.

Déboisement sauvage à Gorbio

Fin septembre, nous avons été alertés par des riverains d'une opération musclée d'abattage d'arbres sur un beau terrain boisé à Gorbio, route du sanatorium. Ayant contacté l'OFB (Office français de la biodiversité) en vue d'une verbalisation, nous avons appris l'existence d'un lourd contentieux entre les propriétaires, cabinets d'architectes-promoteurs, et la Mission de la police forestière de la Préfecture. Le défrichage n'a pu être stoppé mais la Mairie de Gorbio nous a assuré qu'elle suivait de près le dossier depuis 2011 et bloquerait tout permis de construire. Nous y veillerons.

Révisions des PLU (plans locaux d'urbanisme) de Menton et Beausoleil

La commune de **Menton** a dû saisir la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) car elle voulait ouvrir à l'urbanisation plusieurs parcelles actuellement classées en zone naturelle. Nos collègues du GADSECA, qui y siègent, nous ont sollicités à 2 reprises pour analyser les dossiers : le 12/9, le projet qui devait autoriser des constructions de villas sur 1 ha dans les collines du Baousset et de La Colle a été refusé ; le 14/11, celui portant sur 1360 m² pour le parking Intermarché du Haut-Careï a été autorisé sous réserve d'une étude géotechnique positive. Nous tenons aussi à ce qu'il soit public (7/7, 24/24).

A **Beausoleil**, en plus des réunions publiques, l'ASPONA a pu étudier les projets de futur zonage et de règlement. Elle a transmis ses premières observations à la Mairie : - en positif, la création de 11,3 ha de zones agricoles et l'augmentation de 11,4 ha de zones naturelles, l'inventaire des bâtiments remarquables ; - en négatif, une protection insuffisante des zones agricoles (possibilité de construire 200 m² pour des logements !) et naturelles, pas d'interdiction explicite d'abattage des grands arbres, une trop forte constructibilité à proximité des vallons, peu d'encouragement à l'installation de panneaux solaires. La consultation officielle au printemps 2024 permettra d'affiner nos demandes.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande